

LES OBSÈQUES

Toute personne a le droit de son vivant de choisir son mode de sépulture et d'obsèques, pour cela vous devez en informer l'officier d'état civil de la commune où vous résidez.

Vous devez compléter une déclaration qui sera enregistrée au registre central des dispositions de dernières volontés ou dans le registre national des personnes physiques.

Personne ne peut s'opposer à ce choix.

Par ailleurs, vos souhaits peuvent également être transmis à un membre de la famille, à une personne de confiance, à votre mandataire, au notaire, à l'entrepreneur de pompes funèbres, via une simple lettre.

Il est possible de modifier vos volontés à tout moment.

POURQUOI CHOISIR UNE CÉRÉMONIE LAÏQUE DE FUNÉRAILLES ? :

- Face à la perte d'un proche, une cérémonie personnalisée est nécessaire pour rendre un dernier hommage en prenant le temps de dire "au revoir".
- Dans la peine, la famille, les amis sont souvent désemparés devant les événements qui se bousculent, les nombreuses démarches à effectuer...
- L'officiant laïque peut vous apporter une aide morale et pratique dans ces circonstances difficiles en vous aidant à préparer un hommage digne et correspondant à vos volontés et à celles du défunt.

QUI DEMANDE UNE CÉRÉMONIE ?

Cela peut être une volonté du défunt ou une demande de la famille. Soit pour respecter les convictions de la personne disparue, soit pour rendre un dernier hommage au travers de valeurs chères à l'entourage de la personne décédée.

COMMENT RENDRE HOMMAGE ?

- Suite à la demande, un officiant laïque vient à votre rencontre. Ensemble, vous aurez le temps nécessaire pour parler du défunt, posément, loin du tumulte des événements. Il vous aide aussi à organiser la commémoration.
- Chacun est unique. Chaque cérémonie doit l'être aussi.
- Un officiant laïque vous aide à construire la vôtre, à lui donner du sens.
- Musiques, poèmes, textes, photos, objets ou symboles, diaporama de photos...
- Tout est possible pour créer une cérémonie chaleureuse.
- L'officiant laïque peut vous aider à rédiger votre texte, et/ou le portrait de la personne défunte.

Durant la cérémonie, il sera là si l'émotion vous submerge, c'est un soutien, une épaule, quelqu'un sur qui s'appuyer. Il pourra reprendre la lecture de votre texte et/ou le lire à votre place si besoin.

LES OFFICIANTS LAÏQUES SONT LÀ POUR VOUS

Les officiants laïques ont été formés pour assurer ces cérémonies, ce sont des personnes de confiance. Leurs valeurs laïques se manifestent dans leur manière d'aborder les échanges et la préparation de la cérémonie : écoute, respect, tolérance... Ils prennent le temps nécessaire pour découvrir la personnalité et le vécu du défunt afin de délivrer un hommage sincère, honnête et digne.

Les services que les officiants laïques vous offrent restent totalement gratuits et ne sont nullement à confondre avec ceux des pompes funèbres.

DANS QUELS LIEUX ORGANISER UNE CÉRÉMONIE LAÏQUE DE FUNÉRAILLES ?

Au crématorium, au cimetière, au funérarium, dans une salle de réception, votre domicile, les Maisons de la Laïcité. La cérémonie peut également se dérouler sans la présence du corps du défunt.

POUR ORGANISER UNE CÉRÉMONIE LAÏQUE DE FUNÉRAILLES

Contactez le service de garde : 010/ 43 70 39

De votre vivant, vous pouvez également préparer votre cérémonie,

Contactez-nous au 010/ 22 31 91 ou via ceremonielaique@laicite.net